

Déclarations de ministres

Pour aider à minimiser l'incidence sur les entreprises de l'Ouest, nous avons demandé au syndic de remplir ses fonctions de manière à créer le moins d'ennuis possible aux clients de la BCC. Tels sont les antécédents à propos de la BCC.

Je voudrais maintenant parler de la situation de la Norbanque et de la décision annoncée ce matin. Le bureau de l'inspecteur général des banques a eu de fréquents contacts avec la Norbanque depuis sa création et a participé à de nombreuses discussions avec la direction au sujet du fonctionnement intérieur, des arrangements relativement à la vérification, certains prêts en particulier et certaines propositions financières ainsi que d'autres aspects de ses activités.

Quand la Banque Commerciale du Canada a révélé au gouvernement les difficultés qui ont donné lieu aux mesures de soutien adoptées en mars, le bureau de l'inspecteur général des banques, la Banque du Canada, le ministre des Finances et moi-même étions conscients des répercussions possibles sur la Norbanque. Depuis l'adoption des mesures de soutien en mars, il est devenu de plus en plus clair que la Norbanque perdait la confiance du marché, ce qui a suscité de graves problèmes de financement. A la fin d'août, les avances de la Banque du Canada s'élevaient à plus de 500 millions de dollars. Pendant tout ce temps-là, le gouvernement a collaboré étroitement avec les cadres de la Norbanque en vue de trouver une solution aux problèmes de cette dernière. Dans le cadre de cette démarche, l'inspecteur général des banques a entrepris d'examiner soigneusement la qualité des avoirs de la banque. Dans le rapport qu'il a présenté à la fin d'août, il était évident que les problèmes de la Norbanque ne se limitaient pas au financement. En fait, la valeur des avoirs de la Norbanque était gravement compromise et l'inspecteur général des banques en vint à la conclusion que la Norbanque n'était désormais plus viable.

Au moment où il a été décidé de liquider la Banque Commerciale du Canada, le ministre des Finances et moi-même nous sommes à nouveau entretenus avec des cadres de la Norbanque. Ceux-ci nous ont redonné l'assurance qu'une réorganisation ou un fusionnement seraient bientôt possibles. Nous avons convenu de favoriser pareille tentative. Toutefois, il nous est apparu évident que la Norbanque ne pouvait poursuivre en même temps ses activités normales. Donc, au début de septembre, nous avons convenu de considérer la situation de la Norbanque comme distincte de celle de la Banque Commerciale et de lui donner le temps de trouver d'autres solutions que la liquidation. Le ministre des Finances a nommé Touche Ross Limited curateur de la Norbanque, étant entendu que la direction de la banque disposerait du temps nécessaire pour réorganiser ses affaires et trouver des associés pour un fusionnement éventuel. C'est alors que j'ai retenu les services de M. Robert Bellamy, de la maison Burns Fry Limited pour essayer de concert avec la Norbanque de réaliser une réorganisation ou un fusionnement.

Le 27 septembre Touche Rosse Limited m'a présenté un rapport confirmant celui de l'inspecteur général des banques, à savoir que la Norbanque n'était plus en mesure de faire face à ses obligations financières. Les curateurs estimaient qu'une liquidation régulière s'imposait dans le meilleur intérêt des créanciers et des actionnaires. M. Bellamy m'a lui aussi formulé ses conclusions quant à une restructuration possible de la Norbanque. M. Bellamy estimait qu'aucune des propositions dont il avait discuté avec les intéressés et qu'il avait examinées à fond n'était viable. Les propositions en question ne limitaient

pas vraiment les risques du gouvernement fédéral, soit en fait ceux des contribuables, en ce sens qu'elles nécessitaient un engagement plus ou moins ferme d'absorber les prêts non rentables de la banque. Elles n'assuraient pas suffisamment non plus que la banque réorganisée pourrait être une institution financière viable sans un soutien gouvernemental continu. Ce sont là les documents que j'ai déposés aujourd'hui, soit le rapport des curateurs et les conclusions de M. Bellamy.

Comme le gouvernement a longuement tenté d'accommoder la Norbanque dans sa recherche d'un associé en vue d'un fusionnement, nous n'étions pas et ne sommes toujours pas disposés à prendre un engagement ferme. Nous n'étions pas non plus disposés à appuyer une solution qui ne nous offre pas la certitude, et la certitude absolue, que la banque se transformerait en entreprise rentable dans un avenir prévisible. Aucune proposition ne pouvait satisfaire à ces deux conditions essentielles, en dépit du fait que M. Bellamy se soit adressé de ma part à diverses parties susceptibles de présenter des offres. En l'absence de propositions acceptables et devant la détérioration de la situation de la Norbanque, le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de prendre la décision annoncée aujourd'hui. Je tiens à signaler à tous les députés, et j'insiste, que nous avons fait l'impossible pour aider la Norbanque dans ses efforts de fusion et de réorganisation. Bien que nos tentatives se soient soldées par un échec, monsieur le Président, nous nous sommes donné de la peine.

Nous ne pouvions pas chercher indéfiniment un partenaire. En même temps que la situation financière de la Norbanque se détériorait, nous devions nous préoccuper des intérêts des déposants. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que la Société d'assurance-dépôts du Canada ne peut rembourser les déposants assurés que si un tribunal l'y enjoint. Par conséquent, monsieur le Président, c'est bien à regret, je vous assure, que nous avons pris la décision de liquider la Norbanque, après avoir exploré à fond toutes les possibilités.

En ce qui concerne l'annonce faite par le premier ministre (M. Mulroney), mon collègue des Finances (M. Wilson) et moi-même lui avons en effet recommandé de confier à une commission le soin d'enquêter sur les événements qui ont forcé la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque à cesser leurs activités. Le gouvernement insiste depuis septembre pour débattre de façon franche, complète et sans esprit de parti la question des circonstances et des décisions qui ont entraîné la chute de ces deux établissements financiers. Nous avons conclu que c'est une commission d'enquête qui était le plus à même de faire un examen public, complet et impartial. Une autre raison de ce choix, c'est de s'assurer que tous les faits utiles entourant la liquidation des deux banques soient divulgués et étudiés convenablement. La question est complexe, comme le prouvent les discussions des dernières semaines à la Chambre. L'analyse et l'évaluation de ces questions exigent les compétences qu'aura la commission de M. le juge Estey.

Nous n'imposons aucune limite à la commission d'enquête. Il appartiendra au juge Estey de déterminer l'ampleur de l'enquête à tous les points de vue. Nous attendrons de voir ce qu'un juriste connu, indépendant et objectif, pourra dire sur cette affaire et je suppose que les députés d'en face voudront eux aussi en voir les résultats. De plus, le gouvernement a